



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 31/4/26

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_31-DE



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 2 avril 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

**DATE
DE LA CONVOCATION**

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

Etaient présents : 23

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES,
SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN, SAUVAGNAT

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU

Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE

M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 01

M. LOISEAU

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-31

DENOMINATION DE VOIE – Entreprise COFFE

Considérant l'utilité publique de dénommer des voies nouvelles afin de faciliter la localisation des propriétés, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toutes fins utiles,

Par délibération 2026-01-04 du 21 janvier 2026, le Conseil Municipal avait dénommé les différentes voies de l'opération « Les Jardins de Blaise » située à la Vignasse 2. Toutefois, la voie qui dessert actuellement l'entreprise COFFE, située entre les deux tranches de l'opération immobilière, n'avait pas reçu de dénomination.

Il est proposé de procéder à la dénomination de cette voie qui sera, à terme, connectée avec les deux opérations riveraines.



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 31/4/26
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_31-DE



Il est proposé, en accord avec les propriétaires, de dénommer cette voie :

- Impasse Maria et Jean COFFE

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions),

DENOMME la voie desservant l'entreprise COFFE,

- Impasse Maria et Jean COFFE

CHARGE le Maire, ou son représentant, de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

